



*Saint-Cyprien-de-Napierville*

info@st-cypriendenapierville.ca

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 506 – RÈGLEMENT PORTANT SUR UN AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.452 DE FAÇON À PRÉCISER LES MARGES APPLICABLES DANS LE COULOIR DE LA MONTÉE DOUGLASS

---

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 11 janvier 2022 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.506 portant sur un amendement du règlement de zonage no.452 de façon à préciser les marges applicables dans le couloir de la montée douglass.

Ledit règlement entre en vigueur suite à la réception du certificat de conformité par la MRC des Jardins-de-Napierville.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité [www.st-cypriendenapierville.com](http://www.st-cypriendenapierville.com) dans la section des règlements. Selon les recommandations gouvernementales, nous sommes présentement en télétravail et demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au [info@st-cypriendenapierville.ca](mailto:info@st-cypriendenapierville.ca). Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 15<sup>e</sup> jour de février 2022.



**James L. Lacroix**  
Directeur général  
et greffier-trésorier

---

Hôtel de ville  
121, Rang Cyr  
St-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Télééc. : (450) 245-7824



*Saint-Cyprien-de-Napierville*

info@st-cypriendenapierville.ca

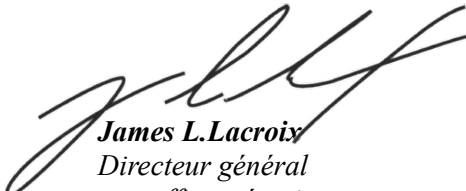
## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 506 – RÈGLEMENT PORTANT SUR UN AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.452 DE FAÇON À PRÉCISER LES MARGES APPLICABLES DANS LE COULOIR DE LA MONTÉE DOUGLASS**

---

Je soussigné, Directeur général & greffier-trésorier, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public relatif à l'adoption du règlement ci-haut mentionné à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 8 heures et midi ce 16<sup>e</sup> jour de février 2022.

En foi de quoi, j'é mets ce certificat à St-Cyprien-de-Napierville ce 16<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-deux.

  
**James L.Lacroix**  
Directeur général  
et greffier-trésorier

---

Hôtel de ville  
121, Rang Cyr  
St-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Télé. : (450) 245-7824